



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET GENERAL 2012

(du 16 novembre 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2012.

Vous trouverez, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2010 et aux budgets adoptés pour 2011, les budgets 2012:

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de charges de CHF 768'320.--.
- des investissements 2012 pour un montant de CHF 44'404'470.-- (nouveaux crédits à solliciter, crédits spéciaux et part 2012 des investissements déjà approuvés par le Conseil général). La part des investissements financée par l'impôt se monte à CHF 28'014'470.-- et celle financée par des taxes, des loyers, des subventions et des prélèvements à des fonds se monte à CHF 16'390'000.--.

Les projets d'arrêtés accompagnant le budget et ceux concrétisant les mesures relevant de votre compétence et non encore adoptées par votre Autorité figurent également à la fin de ce rapport.

2. Evolution de la situation économique

Le 1er semestre 2011 a été bon, voire excellent, pour un grand nombre d'entreprises, particulièrement pour ce qui concerne notre région dans le secteur horloger et plus particulièrement dans le haut de gamme. Toutefois, la crise du franc fort et le risque de récession principalement en Europe ont, depuis le début du 2ème semestre, touché également notre région. Heureusement, il semble que l'horlogerie a jusqu'ici tiré son épingle du jeu, grâce notamment aux marchés asiatiques. Mais pour combien de temps encore ?

Il apparaît aujourd'hui que la visibilité sur le chiffre d'affaires, respectivement sur les résultats, est difficile pour certaines entreprises, notamment celles qui œuvrent dans le milieu ou le bas de gamme du domaine horloger.

Pour les branches d'équipements électriques, électroniques, ainsi que l'industrie des machines, la situation est plus problématique et la cherté du franc suisse implique une forte perte de compétitivité.

Le secteur médical dans notre région est fortement lié au dollar, dont la baisse touche principalement les sous-traitants du domaine du décolletage. Les entreprises concernées souffrent d'une forte érosion de leurs marges.

Le secteur de la construction reste dopé par les taux d'intérêt relativement bas. Les projets sont nombreux, tant dans le gros-œuvre que dans le second œuvre.

Dans le contexte de volatilité actuelle, les entreprises ralentissent leurs investissements et contiennent l'engagement de personnel supplémentaire même si les carnets de commandes sont pleins. La crise n'a pas encore, semble-t-il, déployé tous ses effets.

Le développement du Crêt-du-Loche et du quartier Le Corbusier suit le planning prévu. Nous attendons de ces investissements une amélioration de nos structures dans le domaine des secteurs secondaire et tertiaire.

3. Contexte financier

Le franc fort, répétons-le, péjore la situation économique. La situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds est particulièrement exposée car les entreprises qui composent son tissu industriel sont principalement tournées vers l'exportation. L'instabilité de l'économie mondiale est de plus un élément fort dans ce contexte.

Le 1er semestre 2011 a été favorable mais la visibilité pour l'année 2012 est très limitée.

L'exécutif veut se montrer prudent pour 2012 car on ne voit pas comment la situation mondiale pourrait s'améliorer rapidement et il est presque impossible d'imaginer les conséquences qui toucheront notre économie locale qui, rappelons-le, est une économie d'exportation.

Le déficit que nous présentons se monte à CHF 768'320.-- ce qui constitue une amélioration de CHF 723'550.-- par rapport au budget publié de l'exercice en cours et une amélioration de CHF 5'110'554.21 par rapport aux comptes de l'année 2010. C'est de fait le meilleur budget depuis 10 ans.

En comparaison du budget 2011, les dépenses qui sont de notre compétence sont bien maîtrisées. Si les dépenses totales sont en hausse (CHF 232'138'820.-- contre 222'785'200.--), cela provient principalement des charges qui nous sont imputées par l'Etat et sur lesquelles nous n'avons aucune prise, et d'augmentations liées à des décisions que le Conseil communal désire mener en priorité comme le développement de l'accueil extrafamilial. Il est à noter que ce secteur génère aussi de nouvelles recettes.

Au niveau des recettes, on peut relever une amélioration de la péréquation cantonale et des recettes fiscales des personnes morales liées à la nouvelle législation adoptée en cours d'année.

Le Conseil communal considère que ce budget peut être qualifié de satisfaisant puisque le déficit ne représente que 0.33% des dépenses. Un budget équilibré reste un objectif du Conseil communal. Cet équilibre est toutefois influencé par des décisions prises au niveau cantonal.

Concernant les investissements, nous avons prévu un montant global de CHF 44,404 millions qui une fois encore traduit la volonté affichée du Conseil communal de garantir un bon entretien des infrastructures de la collectivité dans la limite des moyens disponibles tout en mettant également à disposition des moyens significatifs pour garantir le développement de la ville et de sa région en contribuant à de nouveaux emplois pour demain. Pour rappel, ces investissements sont articulés autour des trois axes forts suivants:

- les dépenses couvertes par les amortissements et qui concernent principalement l'entretien et le remplacement d'infrastructures existantes;
- les investissements de rattrapage et de développement; il est à noter qu'il est du devoir de notre Commune d'entretenir et de valoriser le patrimoine de la Ville;
- les investissements rentables ou couverts par des taxes.

Pour rappel, le programme de législature prévoit un investissement maximum annuel de 30 millions de francs. A ce sujet, le Conseil communal a procédé à une approche plus fine de la capacité d'investissement de la Ville, en distinguant notamment les investissements autofinancés des investissements à charge de l'impôt (voir chapitre 7 ci-après).

Depuis le début de la législature, nous avons mis en œuvre une politique active des investissements partiellement couverts par un prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2008. En 2012, nous allons continuer ce programme en lien avec le projet d'agglomérations.

4. Evolution des revenus

L'évolution des revenus est en grande partie liée à celle des recettes fiscales qui représentent plus de 50% des recettes de la Ville.

Actuellement, nous sommes dans une phase transitoire concernant les impôts sur les personnes morales et un travail est en cours au niveau cantonal pour la mise en place d'une nouvelle répartition dès 2014. Nous en attendons une répartition équitable de l'impôt sur les personnes morales, impôt qui serait fédérateur pour l'ensemble des régions du canton.

Notons par ailleurs, que les autres revenus ne subissent pas de variation significative.

4.1. Impôts

Par rapport aux comptes 2010 et au budget 2011, le budget 2012 présente une augmentation significative des revenus de la fiscalité (environ cinq millions de francs par rapport aux comptes 2010 et six millions de francs par rapport au budget 2011). Cette progression, nous l'avons déjà dit, est due principalement aux impôts des personnes morales. Cette augmentation est la conséquence directe de la nouvelle loi fiscale votée cette année par la population neuchâteloise.

Nous accueillons bien évidemment avec satisfaction cette nouvelle législation qui a des effets bénéfiques pour nos finances.

Le revenu des impôts sur les personnes morales a été déterminé en fonction des éléments dont nous disposons. Nous sommes dans l'attente d'une proposition du Conseil d'Etat concernant la répartition définitive de l'impôt sur les personnes morales au niveau cantonal.

Concernant les personnes physiques, nous avons suivi les considérations de l'Administration cantonale des contributions.

5. Evolution des charges

5.1. Evolution de la masse salariale

Comme il s'y était engagé, le Conseil communal a fourni à la Commission financière un rapport détaillé sur l'évolution des effectifs au cours des dernières années et sur les effectifs présentés dans le budget 2012.

Il y relève notamment qu'après avoir évolué de plus de 600 à moins de 500 personnes au cours de la période 2005-2008, les effectifs sont remontés à environ 525 ETP au 31.07.2011. La hausse des effectifs a toutefois été réalisée sans augmentation équivalente de la charge salariale, au gré de mensualisations de contrats à l'heure ou de postes subventionnés.

Le budget 2012 traduit une augmentation de l'ordre de 17 ETP liée à la nécessité de desserrer l'étau dans certains secteurs et, surtout, à répondre à de nouvelles obligations légales ou liées à l'évolution du contexte dans lequel évolue la Ville. Le Conseil communal a toutefois dû refuser bon nombre de demandes d'augmentation d'effectifs et a informé la Commission financière qu'il conservait, pour les exercices suivants, l'objectif d'une certaine stabilité.

Au vu de l'effort consenti au niveau des effectifs, le Conseil communal a décidé de réduire légèrement l'enveloppe consacrée aux progressions salariales, ceci dans le respect du cadre réglementaire.

L'ensemble des charges salariales se sont élevées à 103,21 millions de francs en 2010. Elles se montent à 106,1 millions au budget 2012 (102,73 au budget 2011).

5.2. Biens, services, marchandises et subventions

Comme toujours, le poste «Biens, services et marchandises» fait l'objet d'un suivi attentif des différents services et la maîtrise de cette position est une volonté marquée de l'exécutif. Pour mémoire, ce poste représente environ 20 % des dépenses totales de notre collectivité.

Concernant la maîtrise de ce poste, nous sommes évidemment liés à des éléments extérieurs, par exemple énergétiques. Une hausse du prix de l'énergie provoquerait en effet une augmentation importante des charges des bâtiments publics et des infrastructures de la ville.

Ce poste continue de faire l'objet d'un examen attentif des divers Services et la maîtrise de cette position est importante pour notre exécutif. A ce titre, le Conseil communal a, dans le cadre de l'élaboration du budget, imposé une diminution de 3% des charges présentées initialement. De plus, chaque dicastère a dû proposer une diminution de CHF 100'000.- sur l'ensemble de ses charges, en plus des arbitrages déjà effectués par le collègue.

Cette position budgétaire comprend cependant un certain nombre de frais incompressibles sur lesquels le Conseil communal n'a que peu ou pas du tout de pouvoir. L'effort est donc d'autant plus important sur les charges que l'exécutif peut maîtriser.

Pour rappel, ce poste comprend la dépense liée au mandat de prestations de la Police neuchâteloise de près de cinq millions de francs. Une augmentation importante de ce poste est prévue dans le budget 2012 de l'Etat, celui-ci envisageant d'augmenter le prix du policier et de diminuer son taux d'activité en faveur de la Commune. Toutefois, elle sera prise en charge par le fonds des communes l'année prochaine. Ce n'est qu'à partir de 2013 que cette charge supplémentaire aura une incidence sur nos comptes. Le Conseil communal considère qu'une augmentation liée à l'inflation est acceptable. Il envisage d'intervenir auprès de l'Etat au sujet des autres raisons de cette augmentation.

Par ailleurs, nous continuons d'exiger de l'Etat un réexamen de sa position concernant la répartition des amendes d'ordre que nous considérons comme inéquitable.

Comme toujours, le Conseil communal s'astreint à une gestion rigoureuse des subventions accordées.

5.3. Evolution des charges d'intérêt

Les charges d'intérêt à 11,2 millions de francs sont stables par rapport aux comptes 2010 et à celles du budget 2011.

L'objectif du Conseil communal est de stabiliser le niveau des emprunts à un niveau raisonnable. Il considère en effet qu'un endettement trop élevé a un effet négatif sur sa dépendance financière. Il s'efforce d'obtenir les meilleurs taux et, dans cet esprit, profite au mieux du marché actuel des capitaux. Actuellement, nous bénéficions de taux inférieurs à 3% dans le cadre de renégociation d'anciens emprunts dont le taux était supérieur à 4%.

Certes, le niveau des emprunts sera péjoré ces prochaines années par les investissements que nous avons ou que nous allons réaliser.

Toutefois, les taux d'intérêt que nous obtenons sur le marché compensent partiellement l'évolution de la charge d'intérêt. Il nous paraît important de bénéficier de cet élément en empruntant à taux bas et pour une longue durée ce qui justifie à nos yeux que le Conseil communal fasse un effort important d'investissement maintenant.

Actuellement, comme nous bénéficions de conditions inférieures à 3%, nous espérons que le taux moyen de la Ville se stabilisera aux environs de 3%.

5.4. Charges sous contrôle de l'Etat et mesures prises au plan cantonal

Dans le cadre du budget cantonal qu'il a élaboré pour 2012, le Conseil d'Etat a prévu de reporter pour CHF 10'742'348.— de dépenses sur les budgets des communes, dont CHF 2'412'157.- à charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds, soit:

	CHF	
Développement entreprises sociales	-196'317.00	
Report Lamal pour bénéficiaires de l'aide sociale	1'984'986.00	
Mesures d'intégration professionnelle	346'094.00	
Remises de cotisations AVS	143'966.00	
Révision émoluments communal naturalisation	43'198.00	
Part Etat écolages perçus par les communes	90'230.00	
	2'412'157.00	

Une nouvelle fois, le Conseil communal s'oppose fermement à la volonté de l'Etat de reporter certaines charges sur les Communes.

Dans un communiqué rédigé en commun avec le Conseil communal de Val-de-Travers, nous affirmons que les propositions du gouvernement cantonal sont inacceptables, tant par leur nature que par leur ampleur. Nous affirmons aussi qu'un transfert de charges n'est acceptable que s'il est accompagné d'un transfert de compétences et de ressources.

Nous dénonçons le fait que les reports proposés aient pour effet d'aggraver les disparités déjà très importantes entre les Communes en termes de ressources disponibles pour accomplir les tâches publiques, alors que notre région produit plus de la moitié de la richesse du Canton et ne bénéficie que d'une toute petite partie des investissements de l'Etat.

Dans le cadre de ses hypothèses budgétaires, le Conseil communal a incorporé la part du report des charges relevant du Conseil d'Etat mais pas celles relevant du Grand Conseil, l'adoption du budget cantonal n'ayant pas été faite à ce jour.

6. Evolution de la fortune nette

A moyen et long termes, l'objectif du Conseil communal est de stabiliser la fortune nette de la Ville, qui est de 22 millions de francs au 31 décembre 2010. Il est toutefois bien évident que l'augmentation de la fortune est liée au résultat des comptes.

Il faut noter par ailleurs que la vente de biens (terrains par exemple) permet également une évolution positive de la fortune nette, le prix de vente étant en général plus élevé que la valeur au bilan.

Conformément aux principes de la législation cantonale, un déficit des comptes de fonctionnement n'est envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber. Force est de constater que la fortune nette de notre Ville est suffisante pour couvrir le modeste déficit budgétisé pour 2012. Nous pouvons donc constater que nous respectons pleinement les règles et exigences de la législation cantonale en la matière. Aujourd'hui comme demain, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour présenter des résultats d'exercice proches de l'équilibre.

7. Budget des investissements

Pour l'élaboration du budget 2012, le Conseil communal a souhaité aller dans le sens de l'indicateur de qualité de la gestion financière mesurant l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique qui a été défini par l'Idheap. Les indicateurs de cet institut sont en effet utilisés tant par le service de statistique cantonal que pour les comparaisons entre collectivités publiques suisses.

Afin d'affiner son analyse, le Conseil communal a retravaillé cet indicateur en retranchant les dépenses relatives aux immeubles du patrimoine financier ainsi que celles qui sont couvertes par des taxes ou financées par des prélèvements à des fonds et en le comparant à la moyenne des trois dernières années des investissements totaux déduits des investissements relatifs à ces mêmes dépenses. De ce fait, l'indicateur utilisé ne retient que les dépenses de fonctionnement présumées à charge de l'impôt, soit 175.1 millions de francs pour 2012. En comparaison de ce chiffre, les dépenses d'investissements correspondantes, soit 21.2 millions de francs (moyenne des années 2010, 2011 et 2012) donnent un rapport de 12.1%. Ce ratio est inférieur au taux de 14% admis par le Conseil communal dans un cadre budgétaire.

Pour cet exercice, le Conseil communal propose une nouvelle répartition des investissements qu'il entend classer en deux catégories:

- les investissements financés par l'impôt, qui représentent 28 millions de francs pour l'exercice 2012;
- les investissements autofinancés. Ces investissements sont financés par des taxes et des subventions et, nouveauté cette année, par les loyers en ce qui concerne les immeubles de rendement. Les investissements que nous proposons pour l'exercice 2012 dans cette catégorie s'élèvent à 16,390 millions de francs.

Nous avons la volonté de maintenir dans un bon état les biens de la collectivité, afin de ne pas péjorer le capital des générations futures. Ce choix nous semble aller de soi. Nous devons avoir à l'esprit l'équilibre entre la dette et la bonne gestion du patrimoine de la Ville.

Par ailleurs, les crédits sollicités représentent des investissements qui, aux yeux du Conseil communal, sont indispensables à l'entretien et à l'amélioration de nos infrastructures. Il en va de l'image de notre Ville et de la vision que nous avons d'elle.

Les grands projets envisagés concernent la place de la Gare, le quartier Le Corbusier et l'aménagement des infrastructures du Crêt-du-Loche. Nous espérons un bon retour sur investissement de ces différentes opérations.

8. Conclusion

En conclusion, le Conseil communal affirme une nouvelle fois qu'il reste vigilant quant à l'état des finances de la Ville. C'est un exercice difficile car il faut veiller à l'équilibre entre les investissements qui doivent être réalisés, l'endettement de la Ville qui en résulte et une gestion efficace des intérêts bancaires qui nous permettront de maintenir, autant que faire se peut, la charge des intérêts passifs.

Par ailleurs, l'exécutif est extrêmement attentif à l'attractivité de la cité et apporte un soin tout particulier à l'entretien de ses biens. Nous voulons mettre à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens des infrastructures dignes de la troisième Ville de Suisse romande .

Pour valoriser les compétences développées dans notre Ville, nous devons faire preuve de dynamisme et d'imagination.

Le Conseil communal est bien conscient de l'instabilité de l'économie mondiale et est prudent dans ses estimations pour 2012 car la vue très partielle qu'il a de l'évolution économique ne l'incite guère à l'optimisme.

Même si nous n'avons pas réussi à atteindre l'équilibre financier dans le cadre du budget 2012, nous vous présentons un budget meilleur que celui de l'année précédente malgré le fait que nous avons observé des augmentations importantes dans le domaine extrafamilial, ce qui était prévu dans notre programme de législature.

Nous avons tenu à rester prudents dans le domaine de la fiscalité et une estimation un peu plus optimiste nous aurait vraisemblablement permis d'atteindre un résultat équilibré.

Nous tenons à souligner que le budget présenté est le meilleur des 10 dernières années et notre objectif de réaliser l'équilibre reste de mise.

Les investissements que nous proposons sont tous liés à l'entretien et au développement ciblé de nos infrastructures, ce qui devrait permettre aux Chaux-de-Fonnières d'être fiers de leur cité et de contribuer à sa prospérité.

Nous devons à la fois gérer le présent et assurer l'avenir. C'est là un défi important que nous relèverons avec l'appui du Législatif. Le Conseil communal, quant à lui, poursuivra les efforts de rationalisation entrepris et veillera à maîtriser les coûts de fonctionnement de la Ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à prendre acte du présent rapport et du budget 2012 de la Ville et à adopter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Pierre-André Monnard

Le chancelier
Thibault Castioni